

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1927 - 1997

1417W 1 - 84

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2013 par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1417W 1 - 84
Intitulé	Cour d'assises des Ardennes
Dates extrêmes globales	1927-1997
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	84 articles, 84 boîtes, 8,4 mètres linéaires.

Contexte :

Nom du producteur	France. Cour d'assises (Charleville-Mézières, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	Des tribunaux criminels sont mis en place à la Révolution française avec des magistrats choisis au sein du tribunal de district et un jury criminel composé de citoyens. Les tribunaux criminels prennent le nom de cour d'assises avec la loi du 20 avril 1810 relative à l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice. Avant la loi du 25 novembre 1941 le jury décide seul de la culpabilité et les magistrats de la peine. Depuis, l'ensemble de la cour d'assises prend la décision. La loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes introduit la cour d'assises d'appel prévoyant ainsi la possibilité d'appel des verdicts émis par la cour d'assises.
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du tribunal de grande instance.
Modalités et date d'entrée	Versement du 12 septembre 2002.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	répertoire, plumitif, minutes des arrêts, liste annuelles du jury, dossiers des affaires criminelles.
Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri recommandé par la circulaire AD 94-9 du 12 décembre 1994 concernant les archives des juridictions.
Accroissements	Sans objet

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

Mode de classement Le classement a été réalisé par typologie documentaire puis par ordre chronologique. Les documents antérieurs à 1959 seront amenés à être recoté en série U conformément à la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998 sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.

Langue et écriture des documents Français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2013 par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation de copies Sans objet

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY.
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	15 octobre 2019

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 1	Répertoire général des affaires criminelles (1947-1974) ; plumitif d'audience (1957-1963) ; procès-verbaux de tirage du jury criminel par session (1942-1951 ; 1967-1978) ; registre des minutes des arrêts (1927-1952).	1927-1978
1417W 2	Minutes des arrêts.	1953-1970
1417W 3 - 6	Listes annuelles du jury criminel [listes manquantes pour les années 1966 et 1967. À partir des années 1980, il n'existe plus de liste générale. Les listes communales sont numérotées et le procès-verbal reprend les numéros tirés au sort].	1942-1997
1417W 3		1942-1957
1417W 4		1958-1979
1417W 5		1980-1993
1417W 6		1994-1997
1417W 7 - 84	Dossiers des affaires criminelles [dossiers manquants pour les années 1946-1947 et 1954-1955 ; classement par ordre chronologique des sessions].	1942-1970
1417W 7		1942-1943
1417W 8		1945
1417W 9 - 10	Année 1946.	1946
1417W 9		février 1946
1417W 10		mai 1946
1417W 11		1947

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 12 - 14	Année 1948.	1948
1417W 12		février 1948
1417W 13		16 et 17 novembre 1948
1417W 14		18-20 novembre 1948
1417W 15 - 17	Année 1949	1949
1417W 15		février 1949
1417W 16		mai et août 1949
1417W 17		novembre 1949
1417W 18 - 19	Année 1950.	1950
1417W 18		février et mai 1950
1417W 19		août et novembre 1950
1417W 20		1951
1417W 21		1952
1417W 22 - 23	Année 1953.	1953
1417W 22		février 1953
1417W 23		août 1953
1417W 24 - 25	Année 1954.	1954
1417W 24		février 1954

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 25		mai 1954
1417W 26 - 28	Année 1955.	1955
1417W 26		février 1955
1417W 27		août et 1er septembre 1955
1417W 28		2 septembre et novembre 1955
1417W 29 - 31	Année 1956.	1956
1417W 29		février 1956
1417W 30		mai 1956
1417W 31		août et novembre 1956
1417W 32 - 34	Année 1957.	1957
1417W 32		février et mars 1957
1417W 33		mai et août 1957
1417W 34		novembre 1957
1417W 35 - 36	Année 1958.	1958
1417W 35		février et mai 1958
1417W 36		novembre 1958
1417W 37 - 38	Année 1959.	1959
1417W 37		février et 24 novembre 1959

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 38		25 novembre 1959
1417W 39 - 40	Année 1960.	1960
1417W 39		février 1960
1417W 40		mai et novembre 1960
1417W 41 - 43	Année 1961.	1961
1417W 41		février 1961
1417W 42		mai 1961
1417W 43		juin 1961
1417W 44 - 47	Année 1962.	1962
1417W 44		février 1962
1417W 45		mars 1962
1417W 46		5 et 6 juin 1962
1417W 47		7 et 8 juin 1962
1417W 48 - 52	Année 1963.	1963
1417W 48		février 1963
1417W 49		28 et 29 mai 1963
1417W 50		29 mai 1963
1417W 51		13 novembre 1963

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 52		15 novembre 1963
1417W 53 - 54	Année 1964.	1964
1417W 53		26 et 27 mai 1964
1417W 54		27 mai et novembre 1964
1417W 55 - 59	Année 1965.	1965
1417W 55		23 février 1965
1417W 56		24 février 1965
1417W 57		25 et 26 février 1965
1417W 58		27 février 1965
1417W 59		mai 1965
1417W 60 - 62	Année 1966.	1966
1417W 60		février 1966
1417W 61		mai, juin et 22 novembre 1966
1417W 62		23 au 25 novembre 1966
1417W 63 - 67	Année 1967.	1967
1417W 63		février 1967
1417W 64		23 et 24 mai 1967
1417W 65		25 et 26 mai 1967

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 66		21-23 novembre 1967
1417W 67		24 au 27 novembre 1967
1417W 68 - 70	Année 1968.	1968
1417W 68		20 au 22 février 1968
1417W 69		23 et 24 février 1968
1417W 70		septembre 1968
1417W 71 - 75	Année 1969.	1969
1417W 71		18 février 1969
1417W 72		19 février 1969
1417W 73		23 septembre 1969
1417W 74		24 et 25 septembre 1969
1417W 75		25 et 26 septembre 1969
1417W 76 - 84	Année 1970.	1970
1417W 76		février 1970
1417W 77		26 mai 1970
1417W 78		27 mai 1970
1417W 79		28 mai 1970
1417W 80		29 mai 1970

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1417W 81

22 septembre 1970

1417W 82

23 et 24 septembre 1970

1417W 83

25 septembre et 1er décembre 1970

1417W 84

22 décembre 1970